## Erratum

Concernant: «Et ailleurs ... », de Torrenté A. Forum Med Suisse. 2016;16(47):1011.

Une erreur s'est glissée à la fin de l'article «Dupilumab en cas d'asthme mal contrôlé»: le

dupilumab n'est pas encore admis dans la dermatite atopique. Il se trouve actuellement encore en phase de développement clinique. Aucune autorité réglementaire n'a encore évalué complètement la sécurité et l'efficacité de cette substance. La demande d'autorisation du

dupilumab pour le traitement des patients adultes atteints de dermatite atopique moyennement sévère à sévère et chez qui un traitement systémique est envisageable a été réceptionnée par l'Agence européenne des médicaments (AEM) pour examen.